

# Système automatisé de gestion des entrées en déchèterie

## I. Objectifs

Le dispositif automatisé de gestion des entrées en déchèterie est mis en place afin de :

- Moderniser l'accueil des usagers sur les sites
- Apporter aux usagers plus de fluidité lorsqu'ils se présentent en déchèterie (plus de contrôle de justificatif de domicile par le gardien à l'entrée)
- Donner plus de disponibilité du gardien qui sera davantage présent sur la plateforme pour orienter et renseigner les usagers

## II. En quoi ça consiste ?

Il s'agit d'un dispositif automatisé de gestion des entrées par lecture automatique des plaques d'immatriculation. Les usagers doivent donc procéder à la création d'un compte et à l'enregistrement des véhicules qu'ils souhaitent utiliser pour se rendre en déchèterie. L'administration procèdera à la vérification des justificatifs demandés au moment de l'inscription et validera ou non le compte.

**NB** : une fois que les administrés ont créé leur compte et enregistré leur(s) véhicule(s) et que ces derniers ont été validés par l'administration, ils n'ont plus de démarches supplémentaires à faire et pourront accéder à toutes les déchèteries du Pays d'Aix.

## III. Comment s'inscrire ?

Via le site Internet [www.paysdaix.fr](http://www.paysdaix.fr) ou en tapant dans leur moteur de recherche « inscription déchèteries du Pays d'Aix ».

## IV. Qui est concerné ?

- Les particuliers résidant sur le Territoire du Pays d'Aix
- Les professionnels pouvant justifier du siège social ou d'une agence sur le Territoire du Pays d'Aix.

## V. Vers qui orienter les usagers qui appellent ?

Un numéro de téléphone (appel gratuit), le **0800 94 94 08**, est à la disposition des usagers, du lundi au vendredi de 8h à 18h30 et le samedi de 7h30 à 17h30, afin de les aider dans la démarche d'inscription.

**NB** : les opérateurs de cette centrale d'appels ne sont pas formés pour répondre aux questions concernant les horaires de déchèteries, le type de flux et le volume maximum à apporter, il ne faut pas orienter les usagers vers eux pour ce genre de questions.

## VI. Sessions d'aide à l'inscription pour les personnes n'ayant pas internet

Pour les usagers n'ayant pas internet ou de personnes pouvant l'aider à créer leur compte, des sessions d'aide à l'inscription seront organisées sur certaines communes. L'inscription se fait sur RDV au **0800 94 94 08** pour des séances sur ces communes à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021. Les administrés devront se munir d'un justificatif de domicile de moins de 6 mois ainsi que de la (les) carte(s) grise(s) du (des) véhicule(s) qu'ils souhaitent faire inscrire.